

Poste : Préposé(e) à l'entretien ménager

L'auberge Sauvignon est une auberge établie depuis 1939. Située à moins de 2km de la Station Mont-Tremblant, à l'entrée du Vieux Village et à moins de 15km du centre-ville de Mont-Tremblant. L'auberge possède également des chalets locatifs, tous situés à proximité les uns des autres.

Nous sommes à la recherche de candidats polyvalents qui possèdent un bon esprit d'équipe et qui seront en mesure de venir en aide aux autres départements de l'auberge lorsque nécessaire (entretien des terrains lorsque nécessaire ; arrosage des fleurs, ramassage des feuilles).

Nous voulons offrir le meilleur service pour que nos clients soient heureux de leur visite dans notre Auberge et nos chalets!

Rôles & responsabilités

- Blanchisserie
- Épousseter les meubles
- Assurer la propreté et la présentation générale des chambres (Laver les planchers, les surfaces, miroirs, fenêtres)
- Faire les lits; changer les draps, assurer la distribution des serviettes et accessoires de toilette
- Nettoyer et désinfecter les chambres, les salles de bain, les aires de repos et les lieux publics.
- Approvisionner et distribuer les fournitures supplémentaires aux clients lorsque nécessaire
- Déclarer et rapporter les objets perdus
- Assister les clients s'il y a lieu sur les renseignements de base des installations de l'établissement
- Accomplir d'autres tâches liées à la fonction selon les besoins.

Exigences

- 1 année d'expérience dans un poste similaire
- capacité à communiquer en anglais
- Autonome et débrouillarde
- Bon sens de l'organisation et des priorités
- Sens de l'initiative
- Minutie et attention particulière aux détails
- Expérience dans le domaine hôtelier considérée comme un atout.

Vous êtes intéressé ?

Postulez dès maintenant rh-hr@aro.ca

Vous pouvez communiquer avec moi directement et au plus vite par téléphone : [514-322-1414](tel:514-322-1414) Ext 236 Nous offrons des salaires compétitifs, en plus de l'adhésion à une assurance collective et à un service de télémédecine disponible 24/7, après la période de probation.